



TAHUSO

(Tool for Assessing and promoting Humanitarian Sovereignty: Participation, Inclusion, Authority of Populations and Localisation in Humanitarian Action)

Outil pour évaluer et promouvoir SOUVERAINETÉ HUMANITAIRE : DE LA PARTICIPATION, DE L'INCLUSION, DE L'AUTORITÉ¹ DES POPULATIONS ET DE LA LOCALISATION DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Indice

Introduction.....	2
Cadre conceptuel et contenu de TAHUSO	2
Relation entre participation et inclusion, autorité et localisation	3
Souveraineté humanitaire.	4
Parties de l'outil TAHUSO.....	4
1. Diagnostic analytique	4
2. Contrôle qualitatif	6
3. Plan d'action de développement	7

¹ Le terme Autorité est utilisé pour souligner la centralité de la population dans l'action humanitaire, au-delà de l'appropriation ou de la redevabilité.



Introduction

L'outil TAHUSO est un développement avancé et plus approfondi de l'outil HEVAPARC développé par Fernando Almansa avec le soutien de l'AVCD - eLankidetza et de plusieurs ONG impliquées dans les processus d'amélioration de la participation et de la responsabilité (PeR) entre 2020 et 2023. Cette proposition est basée sur les expériences développées en la matière et les apprentissages acquis ². L'outil TAHUSO relie les processus de Participation et d'Inclusion avec ceux d'Autorité et de Localisation (PIAL), des Populations dans l'Action Humanitaire.

Cadre conceptuel et contenu de TAHUSO

TAHUSO s'appuie sur l'outil [HEVAPARC](#), intégrant des aspects spécifiques de Localisation et mettant l'accent sur les aspects d'Autorité des populations sujettes de l'Action Humanitaire, et précisant les aspects d'Inclusion et de Redevabilité.

La structure de TAHUSO repose sur les quatre concepts suivants :

1. Participation
 2. Inclusion
 3. Autorité
 4. Localisation
-
1. **Participation** : faisant référence à la possibilité et à la capacité effective de la population concernée de participer de manière transformatrice à l'ensemble du cycle de gestion des programmes d'action humanitaire.
 2. **Inclusion** : implique de garantir que tous les groupes de la population soumis à l'action humanitaire ont une voix et peuvent exercer leur droit à une participation transformatrice, sans aucun type de limitation ou d'obstacle.
 3. **Autorité** , des populations concernée à décider pleinement des aspects clés de l'Action Humanitaire qui les concernent. La notion d'Autorité va au-delà de celle d'«appropriation» ³, puisqu'il ne s'agit pas de «s'approprier autre chose» (acteur), mais plutôt d'exercer une autorité sur ce qui lui est intrinsèquement propre (auteur). Cela va également au-delà du concept de redevabilité, bien qu'il y soit étroitement lié, puisque l'autorité implique la capacité d'avoir de la redevabilité. Mais il ne s'agit pas d'avoir entièrement délégué la direction de l'Action Humanitaire et de recevoir ensuite des comptes selon des schémas définis par

² Voir le rapport : [Processus d'amélioration de la participation, de la redevabilité, de la localisation et de l'inclusion dans l'action humanitaire](#).

³ En anglais: ownership



l'entité prétendument délégante ; mais il s'agit plutôt d'exercer la pleine autorité dans la prise de décision, de tout ce qui concerne l'Action Humanitaire, dont elles sont sujettes (auteurs) ; et bien sûr, disposer de mécanismes de redevabilité adaptés aux priorités et aux besoins desdites populations. En ce sens, l'Autorité des populations implique aussi la notion de leur «Agence», compris comme la capacité d'agir librement pour atteindre un objectif, en assumant les responsabilités que cela implique.

La Population sujet de l'Action Humanitaire doit avoir l'Autorité comme «auteurs» de l'action elle-même et non comme de simples acteurs (exécutants) de l'Action Humanitaire.

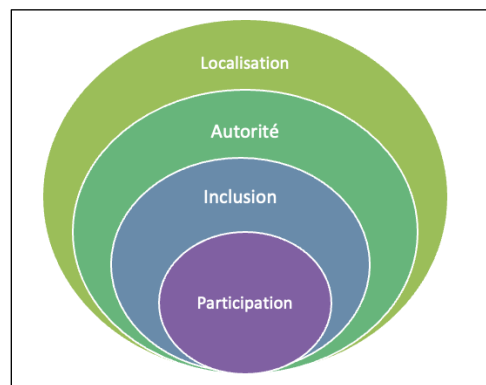
4. **Localisation** : entendue comme la capacité des populations et des entités humanitaires locales à diriger et gérer l'action humanitaire, avec une capacité de prise de décision sur les priorités, les stratégies, les programmes et les ressources de l'action humanitaire menée auprès de la population concernée.

⁴Le concept de Localisation est directement lié à celui de partenariat, puisqu'il établit la forme de relation et de répartition du pouvoir entre les entités Local-National et International.

Relation entre participation et inclusion, autorité et localisation

La relation entre les quatre concepts clés pourrait être définie comme suit : la participation nécessite une pleine inclusion, la participation transformatrice mène à la prise de décision, donc à l'autorité ; et l'exercice de l'autorité par les populations locales dans les éléments clés de l'action humanitaire, et par les organisations humanitaires locales dans la gestion de l'action humanitaire, ceci étant l'essence d'une véritable localisation.

Les concepts de localisation et d'autorité sont intimement liés. La localisation se concentrera davantage sur la capacité de décision des Organisations Humanitaires Locales (OHL) et de l'Autorité auprès des Populations. L'intersection et l'équilibre entre les deux font partie de l'exercice d'application de l'outil TAHUSO.



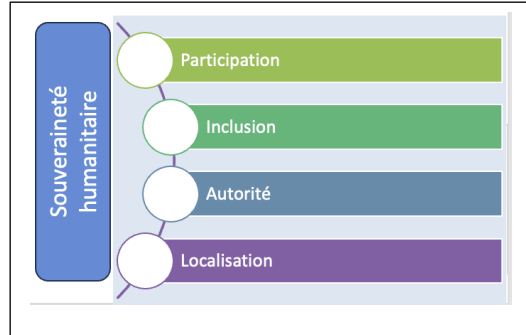
⁴ Il existe plusieurs définitions de [Localisation](#), de la plus utilitaire à la plus ambitieuse ; C'est dans cette dernière que s'inscrit le concept de cet outil. Une définition proche de celle proposée ici est celle [développée par un groupe d'acteurs locaux](#) dans le Pacifique : « La localisation est un processus de reconnaissance, de respect et de renforcement de l'indépendance du leadership et de la prise de décision des acteurs nationaux dans l'action humanitaire, afin de améliorer la réponse aux besoins de la population touchée ».



Souveraineté humanitaire.

Les quatre concepts définis ci-dessus pourraient être regroupés sous la définition de la souveraineté humanitaire.

La souveraineté humanitaire est le droit et la capacité effective des populations sujettes de l'action humanitaire et de leurs organisations locales, de décider et de définir les critères⁵, les stratégies et les actions, (d'une telle action humanitaire), de manière participative, inclusive, autonome et responsable, et d'exercer la pleine redevabilité⁶ de tous les acteurs humanitaires qui interviennent auprès de ladite population.



Parties de l'outil TAHUSO.

L'outil TAHUSO, comme HEVAPARC, se compose de trois parties différentes :

1. Diagnostic analytique des quatre éléments de base : Participation, Inclusion, Autorité et Localisation (PIAL)
2. Contrôle qualitatif (ou diagnostic qualitatif)
3. Plan d'action de développement

1. Diagnostic analytique

Cette partie décompose les différents éléments de base de la souveraineté humanitaire: participation, inclusion, autorité et localisation (PIAL) ; et ils sont analysés un par un individuellement, pour ensuite obtenir des valeurs globales.

Paramètres, composants et éléments :

Le diagnostic analytique est structuré en quatre paramètres principaux :

1. Concept de participation, d'inclusion et d'autorité (PIA)
2. Environnement (ou contexte)
3. Gestion de la participation, de l'inclusion et de l'autorité (PIA)
4. Concept et gestion du partenariat et de la localisation

qui se décomposent à leur tour en dix composantes suivantes :

⁵ Politique humanitaire

⁶ Autorité



1. Concept de participation, d'inclusion et d'autorité (PIA)

1.1 Concept intégré de participation, d'inclusion et d'autorité

2. Environnement

2.1 Contexte culturel de la population

2.2 Environnement sociopolitique et humanitaire

2.3 Contexte culturel de l'Organisation Humanitaire

3. Gestion de la participation, de l'inclusion et de l'autorité (PIA)

3.1 Politiques et stratégies

3.2 Outils pratiques

3.3 Implications institutionnelles

4. Concept et gestion du partenariat et de la localisation

4.1 Concept de partenariat et localisation (politique et stratégie)

4.2 Concept de localisation (politique et stratégie)

4.3 Gestion des autorités – Prise de décision

Finalement, ces composantes sont subdivisées en 14 éléments (voir tableau) qui sont ceux qui seront évalués analytiquement.

Analyse et évaluation :

Les 14 éléments seront valorisés selon le tableau présent dans la première feuille du fichier Excel TAHUSO.

Pour chaque élément, l'organisation ou les organisations doivent répondre sur une échelle de 0 à 5 (où 0 correspond à Pas du tout ; 1 Très peu ; 2 Un peu ; 3 Assez ; 4 Beaucoup ; et 5 Complètement).

L'organisation doit répondre aux questions avec une perspective organisationnelle large et pas exclusivement à partir d'un projet spécifique.

Il faut toujours y répondre en pensant au PIAL face aux populations sujettes de l'Action Humanitaire, et non aux autres groupes ou intérêts de l'organisation.

Paramètre	Composants	#	Éléments
1. Concept intégré du PIA – Participation, Inclusion et Autorité des Populations	1. Concept intégré de PIA	1	Il existe un concept institutionnel clair et intégré et une définition de la participation, de l'inclusion et de l'autorité (PIA), qui promeut l'autonomisation et les droits des populations dans les programmes humanitaires pour participer et décider des éléments clés de la réponse humanitaire qui les affectent ; et garantit une responsabilité efficace et appropriée à leur égard par tous les acteurs humanitaires impliqués. Le concept de Autorité des Populations, est clairement défini et mis en œuvre de manière proactive, au-delà de la redevabilité ou de l'appropriation réactive.
		2	Le PIA est réalisé de manière cohérente dans toutes les phases ou domaines du programme humanitaire (par exemple : évaluation des besoins, allocation budgétaire, mise en œuvre, suivi, évaluation,...)
		3	Une véritable inclusion est réalisée que implique équitablement tous les groupes : sexe, âge, religion, minorités ethniques, groupes stigmatisés, etc. (Remarque : même si le programme cible uniquement des groupes spécifiques, par exemple : les femmes, le PIA prend en compte tous les groupes de femmes)
2. Environnement culturel, sociopolitique et humanitaire qui affecte la PIAL. Participation, Inclusion, Autorité et Localisation.	2.1 Contexte culturel de la population	4	Les facteurs culturels des populations qui affectent efficacement la PIAL, sont pris en compte dans la mise en œuvre et la promotion du PIAL (par exemple : patriarcat, genre, ethnicité, hiérarchie, distance de pouvoir, dynamique des conflits, culture orale versus culture écrite, etc.)
		5	Les facteurs contextuels qui affectent la PIAL sont bien connus et pris en compte (conflits, politiques, historiques, environnementaux, etc.) dans la manière dont la PIAL est conçue et mise en œuvre. Ex : conflits existants entre certains groupes, etc.
	2.2 Environnement sociopolitique et humanitaire	6	Les facteurs de Contexte humanitaire qui affectent la PIAL sont bien connus et pris en compte. Contexte humanitaire des populations, par exemple : forte mobilité des populations (migrations), et le contexte des mécanismes humanitaires existants, par exemple : rotation élevée du personnel humanitaire ou des organisations humanitaires ; rôle dominant de certaines organisations, etc.
		7	Les implications pour la PIAL d'événements extraordinaires qui touchent l'ensemble de la population, tels que le COVID-19, la guerre ouverte, etc., sont prises en compte.
	2.3 Contexte culturel de l'Organisation Humanitaire	8	L'Organisation humanitaire en est consciente et travaille de manière proactive, par elle-même, sur les valeurs et attitudes de son personnel, ce qui peut affecter la PIAL, positivement ou négativement.
3. Gestion du PIA (Participation, Inclusion et Autorité de la Population).	3.1 Mise en œuvre des politiques et stratégies PIA	9	La PIA est clairement inclus dans les politiques et stratégies de l'organisation humanitaire et sont effectivement mises en œuvre
	3.2 Outils pratiques	10	Il y a des outils PIA spécifiques et sont mis en œuvre de manière cohérente (mécanismes de participation, outils de gestion des griefs, plaintes et suggestions, retours d'information, mécanismes de responsabilisation, etc.).
	3.3 Implications institutionnelles	11	L'organisation humanitaire se transforme ou s'adapte en fonction des résultats des processus PIA. Il existe des mécanismes organisationnels pour intégrer les leçons tirées des pratiques PIA dans l'organisation.
4. Concept et gestion du Partenariat et de la Localisation	4.1 Concept de Partenariat (politique et stratégie)	12	L'organisation humanitaire (internationale, nationale ou locale) dispose d'un concept écrit clair et défini de partenariat, et il existe des politiques et des stratégies de partenariat spécifiques qui régissent cette relation.
	4.2 Concept de localisation (politique et stratégie)	13	L'organisation humanitaire (internationale, Nationale ou Locale) a un concept écrit clair et défini de la localisation, qui est aligné et en synergie avec et fait partie, de sa politique et de sa stratégie de Partenariat, ou qui a sa propre politique et stratégie de Localisation.
	4.3 Gestion de l'Autorité – Prise de décision	14	Toutes les parties impliquées (Donateur, Organisation Internationale, Organisation Nationale ou Locale et Population) ont des niveaux clairs d'autorité, de pouvoirs et de responsabilités dans la prise de décision. Il existe des mécanismes décisionnels bien établis et des mécanismes pour documenter et communiquer les décisions prises à toutes les parties impliquées.



Le système de notation doit promouvoir une discussion argumentative sur chaque élément ; favoriser le dialogue et le débat sur le contenu entre les membres de l'organisation.

Il est important de documenter, dans la colonne « Notes », pourquoi certaines valeurs sont attribuées à chaque élément, afin de pouvoir ultérieurement revoir et comprendre la raison de ladite évaluation.

Dans la colonne « Pour travailler », il convient de noter les premières idées sur les aspects qui devraient être travaillés pour améliorer l'élément spécifique ; cela servira de base pour l'élaboration ultérieure du plan d'action.

Il faut tenir compte du fait que les composantes 1.1 Concept intégré de participation, d'inclusion et d'autorité et les composantes 4.1 Concept de partenariat et de localisation (Politique et stratégie) et 4.2 Concept de localisation (Politique et stratégie), sont essentielles pour pouvoir avancer dans le reste des éléments.

La moyenne des résultats obtenus dans les 4 paramètres sera **l'Indice de Souveraineté Humanitaire (HSI)**, (pour son acronyme en anglais: "*Humanitarian Sovereignty Index*")

Une fois les évaluations numériques complétées et les notes explicatives correspondantes rédigées, les résultats obtenus seront affichés dans les graphiques, permettant une vue panoramique des éléments, composants et paramètres qui nécessitent une plus grande attention.

2. Contrôle qualitatif

Cette vérification qualitative, que l'on retrouve sur la deuxième feuille du fichier Excel de l'Outil, permet d'obtenir une vision plus panoramique de la situation de la Souveraineté Humanitaire (PIAL) dans les organisations.

Le contrôle qualitatif est une étape de plus dans le diagnostic, mais au lieu d'être réalisé de manière analytique, son objectif est de le réaliser de manière plus générale et globale, en discutant et en valorisant les sept qualités qui doivent constituer une Souveraineté Humanitaire de qualité. ; ceux-ci sont: transformateur, intégré, inclusif, localisé, triangulaire, coresponsable et cohérent.

Chaque qualité sera valorisée de 0 à 5. Le tableau de contrôle qualitatif devra corrélérer ses résultats globaux avec ceux obtenus dans le diagnostic analytique.

Les qualités de la souveraineté humanitaire sont interdépendantes avec les 14 éléments analytiques, tels que spécifiés au bas de la feuille Excel.

Le contrôle qualitatif permettra de réfléchir aux éléments à améliorer, ce qui servira à préparer le plan d'action.



3. Plan d'action de développement

Le Plan d'Action d'amélioration vise à consolider les bonnes pratiques et capacités existantes, ainsi qu'à développer des actions permettant de surmonter les déficits organisationnels dans le domaine de la Souveraineté Humanitaire (PIAL), détectés dans les parties 1 et 2 du diagnostic.

Le Plan d'action se trouve sur la troisième feuille du fichier Excel de l'Outil.

Le Plan d'Action peut être élaboré directement sur chacun des 14 éléments, en fonction des points à travailler issus du diagnostic analytique et du contrôle qualitatif ; mais vous pouvez aussi partir de l'élaboration d'objectifs généraux selon les quatre paramètres principaux :

1. Concept de participation, d'inclusion et d'autorité (PIA)
2. Environnement (ou contexte)
3. Gestion de la participation, de l'inclusion et de l'autorité (PIA)
4. Concept et gestion du partenariat et de la localisation

Dans ce cas, ces objectifs généraux par paramètres doivent être définis au préalable avant d'entrer dans la définition des activités par éléments.

Il est pratique de diviser le plan d'action en actions à court terme et en actions à moyen et long terme, et l'horizon temporel pour ces périodes doit être établi.

Pour réaliser le plan d'action, il peut être utile de répondre aux questions suivantes :

- | | |
|----------------------|---|
| ✓ Pourquoi le faire? | -> détermine la priorité |
| ✓ Que faire? | -> détermine les activités spécifiques à réaliser |
| ✓ Comment le faire? | -> définit la manière d'exécuter les actions |
| ✓ Quand le faire ? | -> détermine les horaires |

Il est conseillé d'établir peu d'actions, bien hiérarchisées, et d'éviter de définir des actions pour tous les éléments, sans qu'il y ait une priorisation claire.

Lors de la définition des actions, il faut tenir compte du fait que le plan d'action nécessite des ressources pour sa mise en œuvre, sinon sa mise en œuvre ne sera pas réalisable.

Il doit y avoir un suivi des activités établies dans le plan d'action, pour garantir son efficacité.

Fernando Jesús Almansa López
Conseiller Humanitaire Indépendant
29 février 2024